

ils n'y seront représentés que par des instruments passifs du pouvoir, quel qu'en soit le nombre, mais bien quand ils y seront constitutionnellement représentés par une administration bas-canadienne formée en harmonie des principes que l'opinion publique ne désavoue pas."

Les principes élevés et l'esprit patriotique qui animaient la conduite de LaFontaine sont démontrés dans cette mémorable déclaration: "Si, se conformant à la doctrine d'accepter des places à tout prix, il est des personnes qui, pour un avantage personnel et momentané, ne craignent pas de détruire le seul bien qui fait notre force, c'est-à-dire l'union entre nous, je ne veux pas être et je ne serai jamais de ce nombre."

C'est le 3 septembre 1841, lors de la première session du premier parlement du Canada-Uni, que les principes du gouvernement responsable dont LaFontaine et Baldwin s'étaient faits les énergiques défenseurs furent solennellement promulgués. Baldwin avait donné sa démission le jour même où la législature s'était assemblée parce que le gouverneur-général, lord Sydenham, n'avait pas voulu accéder à sa demande que le ministère fût reconstruit de manière à donner une représentation adéquate aux Canadiens-Français. A la suite de sa résignation, Baldwin demanda des copies des dépêches de lord John Russell et d'autres documents concernant la question du gouvernement responsable, et peu après que ces documents eussent été produits le leader de la Chambre Haute proposa une série de résolutions affirmant les principes du gouvernement responsable. Le ministère Draper, qui était alors en fonction et qui était assuré d'une bonne majorité dans la législature, s'apercevant en quel sens s'orientait l'opinion publique, ne crut pas sage de laisser au parti de la réforme le crédit de ces résolutions, et c'est pourquoi une seconde série de résolutions, similaires en leur essence à celles proposées par Baldwin, furent proposées par S. B. Harrison, alors secrétaire provincial dans le gouvernement Draper.

Ces résolutions, bien que proposées par Harrison, doivent rester à tout jamais associées au nom de Baldwin, car ce fut ce grand réformiste qui en prit l'initiative. Elles furent adoptées à l'unanimité, et se lisaient comme suit :

"Que le plus important et le plus incontestable des droits politiques du peuple de cette province est celui d'avoir un parlement provincial pour la protection de ses libertés, pour exercer une influence constitutionnelle sur les départements exécutifs de son gouvernement et pour légiférer sur toutes les matières du gouvernement intérieur."

"Que le chef du gouvernement exécutif de la province étant, dans les limites de son gouvernement, représentant de son souverain, est responsable aux autorités impériales seules ; mais que néanmoins nos affaires locales ne peuvent être conduites par lui qu'avec l'assis-